

**Arrêté du 19 octobre 2011
relatif aux opérations de restructuration ouvrant droit
au sein des directions départementales interministérielles
au bénéfice de la prime de restructuration de service
et de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint**

NOR: PRMX1127803A

Le Premier ministre,

Vu le décret n° 2008-366 du 17 avril 2008 instituant une prime de restructuration de service et une allocation d'aide à la mobilité du conjoint ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu l'avis du comité technique paritaire de la direction départementale des territoires du Tarn du 10 juin 2010 ;

Vu l'avis du comité technique paritaire de la direction départementale des territoires de la Savoie du 13 décembre 2010 ;

Vu l'avis du comité technique paritaire de la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne du 17 juin 2011,

Arrête :

Article 1

Les opérations mentionnées dans la liste annexée au présent arrêté ouvrent droit au bénéfice de la prime de restructuration de service et, le cas échéant, à l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint prévues par le décret du 17 avril 2008 susvisé.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

(modifié par arrêté du 29 juillet 2013)

Liste des opérations ouvrant droit dans les directions départementales interministérielles
au bénéfice de la prime de restructuration de service
et de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint :

- fermeture de l'implantation territoriale de Gaillac de la direction départementale des territoires du Tarn ;
- fermeture des antennes territoriales de Grenade, Muret et Villefranche-de-Lauragais de la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne ;
- fermeture de l'implantation territoriale de Moutiers de la direction départementale des territoires de la Savoie ;
- fermeture de l'implantation territoriale de Lumbres de la direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais ;
- fermeture des points d'appui de Pléneuf-Val-André et de Broons et réorganisation des unités

territoriales de Loudéac et de Rostrenen de la direction départementale des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor ;

- fermeture de l'agence territoriale du Stéphanois, basée à Saint-Chamond, de la direction départementale des territoires de la Loire ;
- fermeture des subdivisions territoriales de Libourne, Langon, Saint-André-de-Cubzac, Lesparre, Arcachon et "Aire bordelaise" de la direction départementale des territoires et de la mer de Gironde ;
- fermeture du site de La Chapelle-sur-Erdre de la direction départementale de la protection des populations de Loire-Atlantique ;
- fermeture des implantations territoriales de Saint-Junien et de Bellac de la direction départementale des territoires de la Haute-Vienne ;
- fermeture des antennes de La Tour-du-Pin et du Touvet de la direction départementale des territoires de l'Isère ;
- fermeture du site d'inspection sanitaire permanente de l'abattoir de Sury-le-Comtal de la direction départementale de la protection des populations de la Loire ;
- fermeture de l'antenne "application du droit des sols" de l'unité territoriale Ouest de Bouxwiller de la direction départementale des territoires du Bas-Rhin ;
- fermeture de l'antenne de Longwy de la direction départementale des territoires de Meurthe-et-Moselle ;
- fermeture du site de Romans-sur-Isère de la direction départementale des territoires de la Drôme ;
- le transfert à Voies navigables de France des parties des directions départementales des territoires de la Côte-d'Or, de Lot-et-Garonne, de la Haute-Marne, de la Nièvre et de Saône-et-Loire et de la direction départementale des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique qui sont nécessaires à l'exercice des missions confiées à cet établissement public ainsi que les parties de ces services chargées des fonctions de support, notamment en matière de gestion administrative et financière ;
- fermeture du site de Biot de la direction départementale de la protection des populations des Alpes-Maritimes ;
- fermeture de l'antenne de Lézignan-Corbières de la direction départementale des territoires et de la mer de l'Aude ;
- fermeture de l'implantation territoriale d'Épernay, sise à Dizy, de la direction départementale des territoires de la Marne ;
- fermeture de l'unité territoriale de Ribeauvillé et réorganisation de l'unité territoriale de Guebwiller de la direction départementale des territoires du Haut-Rhin ;
- fermeture de l'implantation d'Istres du service territorial Centre de la direction départementale des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône ;
- fermeture du service territorial Est de Gonesse de la direction départementale des territoires du Val-d'Oise ;
- fermeture du site territorial de Fontainebleau de la direction départementale des territoires de Seine-et-Marne ;
- fermeture du site d'inspection sanitaire permanente de l'abattoir de Nogent-le-Rotrou de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure-et-Loir.

Fait le 19 octobre 2011.

Pour le Premier ministre et par délégation :
Le secrétaire général du Gouvernement,
Serge Lasvignes